

ONTARIO ENERGY BOARD NOTICE TO CUSTOMERS OF UNION GAS LIMITED

Union Gas Limited has applied to introduce a new firm transportation service under Rate M17 for gas distributors and to modify the applicability of existing bundled delivery service and semi-unbundled storage and transportation service under Rate M9 and Rate T3 rate schedules respectively.

Learn more. Have your say.

Union Gas Limited has applied to the Ontario Energy Board to introduce firm transportation services for gas distributors that will have competitive storage and gas supply options under a new M17 rate class effective January 1, 2019. Union Gas Limited has proposed the new M17 service in response to a request by EPCOR Southern Bruce Gas Inc. for gas transportation services to the South Bruce expansion area.

Union Gas Limited is also seeking approval to limit the applicability of its Rate M9 and Rate T3 rate schedules to existing gas distributors.

THE ONTARIO ENERGY BOARD IS HOLDING A PUBLIC HEARING

The Ontario Energy Board (OEB) will hold a public hearing to consider the application filed by Union Gas. We will question Union Gas on the case. We will also hear questions and arguments from individual customers and from groups that represent the customers of Union Gas. At the end of this hearing, the OEB will decide whether the proposed new transportation services and changes to existing rate schedules will be approved.

The OEB is an independent and impartial public agency. We make decisions that serve the public interest. Our goal is to promote a financially viable and efficient energy sector that provides you with reliable energy services at a reasonable cost.

BE INFORMED AND HAVE YOUR SAY

You have the right to information regarding this application and to be involved in the process.

- You can review the application filed by Union Gas on the OEB's website now.
- You can file a letter with your comments, which will be considered during the hearing.
- You can become an active participant (called an intervenor). Apply by **October 1, 2018** or the hearing will go ahead without you and you will not receive any further notice of the proceeding.
- At the end of the process, you can review the OEB's decision and its reasons on our website.

LEARN MORE

Our file number for this case is **EB-2018-0244**. To learn more about this hearing, find instructions on how to file letters or become an intervenor, or to access any document related to this case, please enter the file number **EB-2018-0244** on the OEB website: www.oeb.ca/participate. You can also phone our Public Information Office at 1-877-632-2727 with any questions.

ORAL VS. WRITTEN HEARINGS

There are two types of OEB hearings – oral and written. The OEB will determine at a later date whether to proceed by way of a written or oral hearing. If you think an oral hearing is needed, you can write to the OEB to explain why by **October 1, 2018**.

PRIVACY

If you write a letter of comment, your name and the content of your letter will be put on the public record and the OEB website. However, your personal telephone number, home address and e-mail address will be removed. If you are a business, all your information will remain public. If you apply to become an intervenor, all information will be public.

This rate hearing will be held under section 36 of the Ontario Energy Board Act, S.O. 1998 c.15 (Schedule B).



AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DE UNION GAS LIMITED

Union Gas Limited a déposé une requête pour mettre en place un nouveau service de transport garanti sous le tarif M17 pour les distributeurs de gaz et pour modifier l'applicabilité de la prestation de service groupé et du service de stockage mi-groupé et de transport existants sous les barèmes de taux des tarifs M9 et T3 respectivement.

Apprenez-en plus. Donnez votre avis.

Union Gas Limited a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de mettre en place des services de transport garantis pour les distributeurs de gaz, lesquels auront des options concurrentielles de stockage et d'approvisionnement en gaz sous une nouvelle catégorie du tarif M17 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Union Gas Limited a proposé le nouveau service M17 en réponse à une demande d'EPCOR Southern Bruce Gas Inc. pour des services de transport de gaz dans l'accroissement surfacique de South Bruce.

Union Gas Limited demande aussi à obtenir l'approbation pour limiter l'applicabilité de ses barèmes de taux des tarifs M9 et T3 aux distributeurs de gaz existants.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande déposée par Union Gas. Nous demanderons à Union Gas de justifier la nécessité de ce projet. Nous écouterons également les questions et les arguments des particuliers et des groupes représentant les clients de Union Gas. À l'issue de cette audience, la CEO prendra sa décision quant à l'approbation des nouveaux services de transport et des changements apportés aux barèmes de taux existants demandés.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé relativement à cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande déposée par Union Gas sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous avant le **1 octobre 2018**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure, ainsi que ses justifications, sur notre site Web.

APPRENEZ-EN PLUS

Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2018-0244**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre ou participer en tant qu'intervenant, ou pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez entrer le numéro de référence **EB-2018-0244** sur le site Web de la CEO :

www.oeb.ca/participez. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre Bureau d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La CEO décidera ultérieurement de traiter l'affaire par voie d'audience orale ou écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez fournir pour cela vos arguments par écrit à la CEO avant le **1 octobre 2018**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 36 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O 1998, chap. 15 (annexe B).

